

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 octobre 2021

Arrêté des comptes 2021 : l'AMF publie ses recommandations et les résultats de ses récents travaux de revue des états financiers

A l'approche de l'arrêté des comptes 2021, le régulateur met à la disposition des sociétés cotées ses recommandations et la synthèse de ses travaux de revue des états financiers annuels menés entre octobre 2020 et septembre 2021. Etablies en cohérence avec les priorités européennes de l'ESMA, ces recommandations abordent notamment le traitement de l'impact de la pandémie et de la prise en compte des risques environnementaux.

Principaux points d'attention des travaux de revue des états financiers

Sur la période octobre 2020 à septembre 2021, un peu plus des trois quarts des revues ont conduit à l'envoi aux sociétés de recommandations et points d'amélioration. Les points d'attention les plus fréquents ont porté sur les tests de dépréciation des actifs non financiers (notamment les informations fournies sur les hypothèses opérationnelles utilisées et les analyses de sensibilité) et les informations sur le risque de crédit (dépréciation des créances clients, programme d'affacturage). La reconnaissance du chiffre d'affaires fait également l'objet de recommandations, souvent afin de clarifier le lien entre la présentation de leurs activités et les principes de reconnaissance des revenus.

Par ailleurs, l'AMF illustre également cette partie de quelques cas pratiques spécifiques rencontrés, par exemple la reconnaissance des impôts différés, le classement en équivalents de trésorerie, le traitement comptable des libérations de surface ou encore des SPAC.

L'AMF rappelle qu'elle se tient à la disposition des sociétés et de leurs commissaires aux comptes pour échanger en amont de la clôture des comptes sur les sujets financiers structurants.

Enfin, l'AMF souligne l'obligation d'application du format ESEF aux rapports financiers annuels 2021. Une [page dédiée](https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/esef) URL = [https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/esef] sur le site de l'AMF aborde l'ensemble des problématiques afférentes à cette nouvelle obligation.

Environnement et pandémie : comment mieux identifier les impacts ?

L'importance du lien entre les risques environnementaux et les états financiers va continuer de croître et évoluer sur les périodes à venir. L'AMF rappelle la nécessité de commencer les réflexions sur ce sujet et de faire des liens entre les informations financières et extra-financières, notamment en cas d'engagements climatiques. L'AMF souligne également la nécessité, pour toutes les sociétés, d'être transparent et clair dans les états financiers sur la manière dont ces éléments ont été pris en compte (dont dans les durées d'amortissement ou encore les tests de dépréciations des actifs).

Du fait de la poursuite de la pandémie de la covid-19, une seconde partie aborde ce thème et revient, dans la continuité des recommandations 2020, sur la nécessité de transparence dans un contexte 2021 de manque de visibilité sur l'évolution de cette crise sanitaire et ses impacts sur l'économie, avec des situations très diverses selon les sociétés.

Enfin, une partie spécifique est consacrée aux institutions financières autour du risque de crédit. Cette partie souligne l'importance d'informations détaillées sur les expositions, les dépréciations ainsi que le modèle de détermination des pertes de crédit attendues.

En savoir plus

Recommandation DOC-2021-06 : Arrêté des comptes 2021 et travaux de revue
↳ des états financiers

↳ ESMA - Public Statement on the European Common Enforcement Priorities 2021

Reporting extra-financier 2021 : l'AMF encourage les sociétés cotées à mettre en

↳ œuvre les recommandations de l'ESMA

Table des matières des recommandations d'arrêté des comptes applicables au 1er

↳ janvier 2020

Mots clés

COVID-19

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée : l'AMF recommande l'utilisation de la charte des bonnes pratiques élaborée par la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



ACTUALITÉ

OFFRES PUBLIQUES

18 mai 2022

L'AMF revient sur les problématiques clés soulevées lors de l'offre publique Veolia-Suez



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02